

À VÉLO

Comme sur
des roulettes
dans
l'Agglo



Coup de
pouce de RLV
pour pédaler

Jusqu'à 250 € remboursés
pour l'achat de votre vélo
électrique ou pliant !

Dans le cadre de sa politique de développement des modes doux et alternatifs à la voiture individuelle et de son futur schéma directeur cyclable, RLV souhaite favoriser le développement de la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens et vous propose de bénéficier d'une aide financière à l'achat de votre vélo à assistance électrique neuf ou vélo pliant.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Les habitants de l'une des 31 communes de Riom Limagne et Volcans. Les habitants ayant déjà loué un vélo à assistance électrique de RLV'Lo, service mis en place par Riom Limagne et et Volcans, pourront bénéficier d'une prime plus importante. À noter : une seule subvention par foyer fiscal peut être attribuée. L'aide n'est pas renouvelable.

Quels types de vélos sont concernés ?

- Les vélos de ville à assistance électrique
- Les vélos pliants.

La subvention ne s'applique pas aux accessoires (antivol, casque, panier, etc). Le vélo à assistance électrique doit répondre à la réglementation en vigueur au sens de la Directive européenne N°2002/24/CE du 18 mars 2002.

À combien s'élève la subvention ?

Achat d'un vélo électrique		Achat d'un vélo pliant	
<i>Habitant de RLV</i>	<i>Habitant de RLV ayant déjà utilisé le service RLV'Lo</i>	<i>Habitant de RLV</i>	<i>Habitant de RLV ayant déjà utilisé le service de RLV'Lo</i>
Prime de 20% du montant de l'acquisition dans la limite de 200 € maximum	Prime de 25% du montant de l'acquisition dans la limite de 250 € maximum	Prime de 20% du montant de l'acquisition dans la limite de 75 € maximum	Prime de 30% du montant de l'acquisition dans la limite de 100 € maximum

Quand puis-je déposer un dossier ?

Du 15 septembre au 15 octobre 2019 à l'adresse suivante :

Riom Limagne et Volcans
Service Mobilités
5 mail Jost Pasquier CS 80 045
63201 Riom cedex

Ou par mail à : deplacements@rlv.eu

Tout dossier reçu en dehors de cette période ne sera pas examiné. Les premiers dossiers arrivés et retenus pourront bénéficier de l'aide.

Le dossier devra comprendre :

- Le formulaire de demande de prime complété et le règlement daté et signé (disponibles sur www.rlv.eu),
- La copie d'une pièce d'identité valide et/ou du livret de famille,
- Une attestation sur l'honneur vous engageant à ne percevoir qu'une seule aide de RLV et à ne pas revendre votre vélo acheté avec cette aide avant trois ans, sous peine de devoir restituer la prime à RLV,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Le devis d'acquisition,
- Le certificat d'homologation du vélo neuf que vous souhaitez acheter,
- Un RIB pour le versement de la prime sur votre compte.